

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 06 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation
 02/11/2015

Date d'affichage
 16/11/2015

L'an deux mil quinze, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. ROYER Etienne, Mme NEEL Julie donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

Absent(s) : M. MOUGENOT Olivier

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. JOLLY Gilles

Décision modificative – Droit de préemption urbain

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 22-2015 du 24 juin 2015 concernant le droit de préemption urbain et notamment les parcelles AA 22/23/24 sises 69, rue Jeandidier Brigeot à Viterne.

Pour réaliser cet achat, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires au budget primitif 2015 de la manière suivante :

1°) Dépenses d'investissement :

- 6 500 € au 2315 – opération 201202 rue Jeandidier Brigeot – chapitre 23 immobilisations en cours
 + 6 500 € au 2115 terrains bâtis- chapitre 21 immobilisations corporelles

2°) Dépenses d'investissement :

- 12 750 € au 202 – opération 201302 Plan Local d'Urbanisme – chapitre 20 immo. corporelles
 + 12 750 € au 2115 terrains bâtis- chapitre 21 immobilisations corporelles

3°) Dépenses d'investissement :

- 12 750 € au 2312 – opération 206 Reconstruction de la forêt – chapitre 23 immobilisations en cours
 + 12 750 € au 2115 terrains bâtis- chapitre 21 immobilisations corporelles

Total dépense d'investissement au 2115 terrains bâtis- chapitre 21 immo. corporelles : 32 000 €

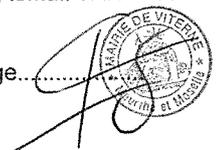
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de Monsieur le Maire et l'autorise à réaliser les modifications budgétaires qui s'imposent.

Adoptée par :

13 Voix "pour"
 0 Voix "contre"
 0 abstention

Pour certifié conforme,
 Certifiée exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la transmission
 en Préfecture le 16 novembre 2015.
 Le Maire, Ismail TAHTACI

Page.....



H. Jolly

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Nancy
Canton de Vézelize

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de convocation 02/11/2015
Date d'affichage 16/11/2015

L'an deux mil quinze, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. ROYER Etienne, Mme NEEL Julie donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

Absent(s) : M. MOUGENOT Olivier

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. JOLLY Gilles

Décision modificative – Charges de personnel

Le Maire informe l'assemblée que le montant budgétisé au 012 sera insuffisant pour clore l'année 2015.

Ainsi, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires au budget primitif 2015 de la manière suivante :

Dépenses d'investissement :

- 5 000 € au 202 – opération 201302 Plan Local d'Urbanisme – chap. 20 immo. Corporelles
- 5 000 € au 2312 – opération 206 Reconstruction de la forêt – chap. 23 immobilisations en cours

Recettes d'investissement :

- 10 000 € au 021 virement de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

- 10 000 € au 023 virement à la section d'investissement
- 2 500 € au 61521 entretien terrain– chapitre 011 charges à caractère général
- 3 500 € au 6531 indemnités – chapitre 65 autres charges de gestion courante
- 3 000 € au 66111 intérêts réglés à l'échéance – chapitre 66 charges financières
- + 19 000 € au 6411 personnel titulaire – chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de Monsieur le Maire et l'autorise à réaliser les modifications budgétaires qui s'imposent.

Adoptée par :

- 13 Voix "pour"
- 0 Voix "contre"
- 0 abstention

Pour certifié conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 16 novembre 2015.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
 EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 06 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
 Présents : 11
 Votants : 13
 Date de convocation
 02/11/2015
 Date d'affichage
 16/11/2015

L'an deux mil quinze, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procurator(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. ROYER Etienne, Mme NEEL Julie donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

Absent(s) : M. MOUGENOT Olivier

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. JOLLY Gilles

Exonération de loyer

Du fait de la vétusté de l'installation de chauffage de l'appartement communal sis place Général Leclerc, Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme MLAKAR est privée de chauffage depuis un mois et demi que des travaux de réfection sont en cours.

Afin de dédommager Mme MLAKAR du préjudice subi, il propose à l'assemblée de lui octroyer un mois de loyer gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adoptée par :

13 Voix "pour"
 0 Voix "contre"
 0 abstention

Pour certifié conforme,
 Certifiée exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la transmission
 en Préfecture le 16 novembre 2015.
 Le Maire, Ismail TAHTACI

Commune de VITERNE
 EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 06 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation
 02/11/2015

Date d'affichage
 16/11/2015

L'an deux mil quinze, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. ROYER Etienne, Mme NEEL Julie donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

Absent(s) : M. MOUGENOT Olivier

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. JOLLY Gilles

Subvention exceptionnelle

Dans le cadre du 14 juillet 2015, suite à la prise en charge des frais d'animation par l'Amicale des pompiers, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 500 € (compte 6574).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la demande de Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
 1 Voix "contre": Vincent LUMANN
 0 abstention

Pour certifié conforme,
 Certifiée exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la transmission
 en Préfecture le 16 novembre 2015.
 Le Maire, Ismail TAHTACI

Commune de VITERNE
 EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 06 novembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12
Date de convocation 02/11/2015
Date d'affichage 16/11/2015

L'an deux mil quinze, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. LUMANN Vincent, M. MAJ Patrick, M. MINETTE Alain, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : M. MAUROY Jean-Paul donne pouvoir à M. ROYER Etienne, Mme NEEL Julie donne pouvoir à Mme LEMOINE Nathalie

Absent(s) : M. MOUGENOT Olivier

Absent(s) excusé(s) : M. MAUROY Jean-Paul, Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. JOLLY Gilles

Astreintes du personnel technique Annulation de la DCM 34/2015 du 02/10/2015

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal :

Qu'il est tout d'abord inquiet de l'état de santé des agents techniques et qu'il a fait le nécessaire avec le centre de gestion 54 pour les examens inhérents.

Qu'il convient de s'assurer au maximum que le service de déneigement soit garanti. Compte tenu des absences imprévues et fréquentes des agents communaux, le service risque de ne pas être rendu à l'habitant et l'on ne peut pas réagir en temps réel si ces absences venaient à se produire en plein hiver.

Par ailleurs, le coût de l'astreinte pour la collectivité est de l'ordre de 1900€ auquel s'ajoutent les heures supplémentaires en cas d'intervention.

Il est donc proposé d'annuler la délibération 34/2015 et de faire appel à la sous-traitance. L'EARL d'Houémont est désignée pour remplir cette mission pour une somme forfaitaire de 110€ TTC par intervention.

Le Conseil Municipal approuve la démarche et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Michel PETITJEAN ne participe pas au vote.

Adoptée par :

12 Voix "pour"
 0 Voix "contre"
 0 abstention

Pour certifié conforme,
 Certifiée exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la transmission
 en Préfecture le 16 novembre 2015.
 Le Maire, Ismaïl TAHTACI